

Date : 23.02.2022

COMPTE-RENDU DE RÉUNION PUBLIQUE N°3

Projet : Communauté de Communes Moselle et Madon

Mission : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Objet : Réunion Publique n°3 – Présentation du PADD

Lieu : Salle multi-activités de Pont-Saint-Vincent

Date : 22.02.2022

Participants

Env. 50 personnes

M. PINHO Filipe	Président - Communauté de Communes Moselle et Madon	<i>Présent</i>
Mme BERTRAND Florence	Responsable « Terres de Lorraine Urbanisme »	<i>Présente</i>
Mme FROSCARD Anaïs	Chargée d'études – Espace & Territoires	<i>Présente</i>
Mme. STUPKA Christelle	Sociologue – METIS INGENIERIE	<i>Présente</i>

Document joint : Diaporama de la réunion publique

POINTS TRAITES

M. Filipe PINHO, Président de la communauté de Communes Moselle et Madon remercie les participants et introduit la réunion consacrée à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après la présentation des bureaux d'études animant la réunion, M. PINHO rappelle que la procédure de PLUi est engagée depuis 2,5 ans et qu'actuellement, les élus travaillent à l'élaboration des règlements littéral et graphique.

Il est rappelé que la concertation accompagne la procédure d'élaboration du PLUi depuis le début de celle-ci : organisation de réunions publiques, de balades-urbaines, d'ateliers avec les habitants, les jeunes...

La présentation débute ensuite par la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- C'est le projet politique répondant aux besoins et aux enjeux du territoire intercommunal.
- C'est la « clef de voûte » du PLUi qui définit les orientations retenues pour l'aménagement futur du territoire : déclinaison dans toutes les autres pièces (OAP, règlement et zonage) avec une cohérence obligatoire.
- Il n'est pas directement opposable aux tiers lorsqu'ils réalisent des aménagements ou travaux, mais il doit être cohérent avec les pièces qui en découlent et qui, elles, sont opposables.
- Il traite de thématiques variées : urbanisme, habitat, cadre de vie, économie, énergie, développement durable, environnement...

Le PADD du PLUi de Moselle et Madon s'articule autour de 5 orientations générales.

Chacune d'elle est introduit par M. PINHO. METIS Ingénierie présente ensuite les enjeux soulevés par les habitants lors de la concertation auxquels l'orientation répond puis Espace et Territoires en détaille le contenu (présentation détaillée jointe au présent compte-rendu). Les participants fassent part de leurs observations et questions.

► ORIENTATION 1 ◀

PRESERVER LES PAYSAGES GARANTS DE LA RICHESSE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE**Introduction par le Président de la CCMM, M. Filipe PINHO :**

M. PINHO indique que cette orientation (OG) générale s'inscrit dans une vision à long terme du territoire et en pensant aux générations futures.

Cette OG tend à préserver l'histoire du territoire tout en s'intéressant aux nouveaux modes d'habitat ; elle vise à positionner le territoire entre la préservation du paysage et la réponse à apporter à l'évolution des modes de vie.

M. PINHO rappelle les grandes caractéristiques du territoire de la CCMM, coupé en deux par le réseau hydrographique avec le plateau forestier au nord et la plaine au sud.

Il rappelle ensuite la nécessité de préserver ce qui fait l'identité du territoire et notamment les paysages industriels.

Enjeux identifiés lors de la concertation :

Christelle STUPKA, du bureau d'études METIS Ingénierie présente ensuite les enjeux identifiés par les habitants du territoire lors de la concertation (ateliers, balades urbaines...) et auxquels l'orientation générale 1 tend à répondre.

Elle rappelle que les habitants de Moselle et Madon trouvent leur cadre de vie agréable et plébiscitent les paysages naturels qu'il faut, selon eux, protéger. Enfin, elle indique que les habitants trouvent leurs villages beaux et souhaitent préserver le caractère rural du territoire.

Présentation du contenu de l'orientation générale :

Anais FROSCARD du bureau d'études Espace et Territoires détaille ensuite le contenu de l'orientation générale 1 qui s'articule autour de deux axes :

1.1. Valoriser les entités paysagères

- Préserver et animer le plateau de Haye, la Vallée de la Moselle et la Plaine du Saintois, identités du territoire

1.2. Préserver le fil vert du territoire

- Mettre en valeur le paysage du quotidien

Remarques et observations des participants :

- Quelle(s) mesure(s) peuvent-elles être mises en place pour préserver les coteaux, les vergers, les vignes ?
Réponse de la collectivité : Ces espaces sont complexes sur le plan foncier. Le parcellaire est morcelé et les propriétaires multiples ce qui freine les acquisitions foncières des collectivités.
- Quelle part de la superficie totale du territoire les espaces urbanisés représentent-ils ?
Réponse de la collectivité : La collectivité n'est pas en mesure de fournir les chiffres lors de la réunion. Après récupération des informations il apparaît que l'occupation du sol sur le territoire de Moselle et Madon se répartit de la manière suivante (Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018) :
 - Espaces urbanisés : 10,6%
 - Territoires agricoles : 37,5%
 - Forêts et milieux semi-naturels : 48,1%
 - Zones humides : 0,2%
 - Surfaces en eau : 3,5%
- Quelle(s) mesure(s) peuvent-elles être mises en place pour encourager l'entretien de la forêt ?
Réponse de la collectivité : La collectivité rappelle que l'entretien de la forêt contribue à la préservation des vergers et des coteaux mais également à la préservation des prairies. Dans le cadre du PLUi, des outils règlementaires favorisant leur entretien (autorisation d'un abri, autorisation de construction agricole pour encourager le pâturage par exemple) pourront être mis en place.

- La nécessité de préserver les espaces naturels va-t-elle induire la nécessité de construire de manière verticale ?
Réponse de la collectivité : Les évolutions législatives et la nécessité de préserver le foncier nécessitent un travail sur les formes urbaines de manière à limiter l'étalement urbain tout en répondant aux modes d'habiter actuels. Ce travail se fait dans le respect des paysages et des caractéristiques de chaque territoire, il vise à mettre en place des densités minimales dans les opérations d'aménagement. Pour limiter l'étalement urbaine, un travail est également fait pour l'imiter le mitage du paysage (constructions isolées).

► ORIENTATION 2 ◀

DEFINIR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE DEMAIN

Introduction par le Président de la CCMM, M. Filipe PINHO :

M. PINHO rappelle le contexte du territoire de Moselle et Madon et l'emboîtement d'échelle Grand Est – Lorraine – Sur Meurthe-et-Mosellan.

Il rappelle également que la croissance démographique de l'ancienne région Lorraine est nulle.

Sur le territoire du SCoT Sud Meurthe-et-Mosellan en 15 ans, la population a connu une croissance nulle alors que pendant ce temps 1200 ha ont été artificialisés.

M. PINHO rappelle le phénomène de desserrement des ménages (décohabitation) qui induit un besoin en logements même lorsque la population stagne (les enfants quittent plus tôt le foyer, les séparations sont plus nombreuses...).

Enfin, M. PINHO rappelle la volonté principale de la collectivité : offrir à chacun la possibilité de vieillir dans sa commune par la création de logements adaptés.

Enjeux identifiés lors de la concertation :

Christelle STUPKA, du bureau d'études METIS Ingénierie présente ensuite les enjeux identifiés par les habitants du territoire lors de la concertation (ateliers, balades urbaines...) et auxquels l'orientation générale 2 tend à répondre.

Elle indique que les habitants regrettent parfois le manque d'unités architecturales et qu'ils se montrent soucieux de limiter l'étalement urbain.

Concernant les jeunes, rencontrés spécifiquement lors des travaux liés à la concertation, ils semblent insensibles au charme rural de leur territoire et à ses atouts naturels mais souhaitent tout de même préserver le patrimoine ancien pour « garder la mémoire de l'histoire ».

Présentation du contenu de l'orientation générale :

Anaïs FROSCARD du bureau d'études Espace et Territoires détaille ensuite le contenu de l'orientation générale 2 qui s'articule autour de trois axes :

2.1. Déterminer et spatialiser l'ambition démographique

- Spatialiser l'ambition habitat selon l'armature territoriale
- Assurer un développement réfléchi et cohérent à l'échelle du territoire intercommunal
- Prioriser le développement dans l'enveloppe urbaine : équilibre entre patrimoine bâti et extension
- Diversifier et adapter l'offre de logements à l'évolution des besoins locaux

2.2. Définir un objectif de développement de l'habitat mesuré

- Se positionner sur un objectif démographique de +0,16% par an
- Produire 142 logements neufs par an pour répondre : à l'objectif démographique, au desserrement des ménages et au renouvellement du parc

2.3. Assurer un développement respectueux du cadre de vie

- Valoriser le tissu ancien des communes et intensifier l'action de modernisation du parc ancien, tant public que privé
- Préserver et mettre en valeur l'identité patrimoniale et architecturale du territoire

Remarques et observations des participants :

- Quelle est actuellement la structure des ménages sur le territoire de Moselle et Madon ?
Réponse de la collectivité : La collectivité n'est pas en mesure de fournir les chiffres lors de la réunion. Après récupération des informations il apparaît que la répartition des ménages est

la suivante (Source : INSEE 2018) :

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	11 410	100,0	11 724	100,0	11 991	100,0	28 393	28 289	27 756
Ménages d'une personne	2 683	23,5	3 003	25,6	3 397	28,3	2 683	3 003	3 397
Hommes seuls	924	8,1	1 191	10,2	1 290	10,8	924	1 191	1 290
Femmes seules	1 759	15,4	1 812	15,5	2 108	17,6	1 759	1 812	2 108
Autres ménages sans famille	205	1,8	212	1,8	96	0,8	464	489	212
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	8 521	74,7	8 510	72,6	8 498	70,9	25 227	24 797	24 147
Un couple sans enfant	3 544	31,1	3 648	31,1	3 767	31,4	7 235	7 422	7 819
Un couple avec enfant(s)	4 026	35,3	3 947	33,7	3 634	30,3	15 409	14 983	13 792
Une famille monoparentale	951	8,3	914	7,8	1 097	9,2	2 583	2 392	2 736

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

- Une observation concerne la procédure de Modification du Plu de Richardménil récemment approuvée par le Conseil Communautaire de Moselle et Madon. M. PINHO indique que la Communauté de Communes a la compétence urbanisme et que c'est pour cela que la procédure est portée par l'EPCI, elle émane néanmoins d'un besoin communal. Les détails de la demande seront traités lors d'un RDV ultérieur.

► ORIENTATION 3 ◀

AFFIRMER UN MAILLAGE STRATEGIQUE DES ACTIVITES

Introduction par le Président de la CCMM, M. Filipe PINHO :

M. PINHO fait part de l'enjeu principal de cette orientation générale : reconquérir le fond de vallée : se réconcilier avec la Moselle, à qui le territoire tourne le dos, et jouer un rôle dans l'économie internationale grâce au port qui est un outil de poids pour faire baisser la circulation des poids-lourds. Le territoire veut assoir son développement industriel, notamment en réhabilitant la friche de l'ancienne cokerie (Messein/Neuves-Maisons). Le territoire affiche en effet la volonté de dépolluer le site pour y installer de nouvelles activités.

Enjeux identifiés lors de la concertation :

Christelle STUPKA, du bureau d'études METIS Ingénierie présente ensuite les enjeux identifiés par les habitants du territoire lors de la concertation (ateliers, balades urbaines...) et auxquels l'orientation générale 3 tend à répondre.

Elle indique que les habitants souhaitent favoriser l'installation de nouveaux commerces et la création de lieux associatifs ou municipaux, proposant des activités variées. Ils souhaitent également mettre en place des mesures qui permettent aux aînés de rester sur le territoire et ainsi capitaliser sur le potentiel économique que cela représente.

Concernant les jeunes, rencontrés spécifiquement lors des travaux liés à la concertation, ils regrettent un manque de loisirs destinés à leur tranche d'âge et la faible présence d'animations ou de loisirs à caractère intergénérationnel.

Présentation du contenu de l'orientation générale :

Anaïs FROCHARD du bureau d'études Espace et Territoires détaille ensuite le contenu de l'orientation générale 3 qui s'articule autour de deux axes :

3.1. Permettre un développement économique complémentaire et respectueux

- Conforter et développer le tissu économique du territoire
- Promouvoir des activités qualitatives et respectueuses

3.2. Mettre en avant les atouts touristiques du territoire

- Faire du fil vert le support d'un nouveau tourisme
- S'appuyer sur le fil bleu pour développer activités

Remarques et observations des participants :

- Le réseau routier actuel est-il adapté aux projets, notamment au regard des nuisances sonores ?

Réponse de la collectivité : La collectivité indique qu'il existe un comité de suivi qui prend en charge les enjeux liés au trafic routier. Elle indique que le développement du port se fera par la création d'une zone portuaire et que le secteur bénéficiera d'un accès spécifique.

- La concentration des activités hospitalières sur le site de Brabois ne risque-t-elle pas d'entraîner une hausse des prix des terrains liée à la forte présence des professionnels de santé à fort pouvoir d'achat ?

Réponse de la collectivité : La collectivité indique que c'est déjà le cas. Le profil des catégories socio-professionnelles du territoire a fortement changé ces dernières années.

► ORIENTATION 4 ◀

ARTICULER LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

Enjeux identifiés lors de la concertation :

Il apparaît que les habitants notent que les circuits de liaisons douces du territoire comportent des ruptures (notamment vers le Grand Nancy). Ils regrettent également les trottoirs encombrés par le stationnement des voitures. Les habitants plaident pour une réglementation plus importante et pour un travail plus fin de connexion et d'harmonisation des nouvelles opérations d'aménagement et pour une amélioration des mobilités au sein du territoire pour favoriser les échanges.

Concernant les jeunes, rencontrés spécifiquement lors des travaux liés à la concertation, ils jugent les équipements disponibles insuffisants et mal entretenus lorsqu'ils existent. Ils soulignent toutefois le caractère écologique et solidaire du service T'MM qui permet à tous de se déplacer en ayant un impact moindre sur l'environnement.

Présentation du contenu de l'orientation générale :

Anaïs FROSCARD du bureau d'études Espace et Territoires détaille ensuite le contenu de l'orientation générale 4 qui s'articule autour de deux axes :

4.1. Tisser la toile des mobilités de demain

- Sécuriser et adoucir les mobilités quotidiennes
- Fluidifier les traversées du territoire

Se connecter avec les territoires voisins

4.2. Offrir des équipements adaptés aux usages et aux besoins de chacun

- Mailler le territoire en équipements de proximité et avec des pôles spécialisés
- Conforter l'offre en équipements sportifs, culturels et numériques

Remarques et observations des participants :

- La concentration des activités hospitalières et universitaires sur le site de Brabois a-t-elle été prise en compte en termes de mobilités ?

Réponse de la collectivité : La collectivité indique que les réflexions sont en cours. La CCMM souhaite que le terminus de la ligne T1 du réseau STAN du Grand Nancy desserve Chavigny. Si cela était compliqué avec le tramway actuel, la perspective de la mise en place d'un trolleybus pourrait voir aboutir ce projet. La CCMM n'est cependant pas seule décisionnaire dans ce dossier, porté majoritairement par la Métropole du Grand Nancy.

► ORIENTATION 5 ◀

PROTEGER LE TERRITOIRE, SES HABITANTS ET SES RICHESSES NATURELLES

Enjeux identifiés lors de la concertation :

Il apparaît que les habitants souhaitent protéger les cours d'eau, la forêt, les étangs, les coteaux, les vergers, mettre en valeur les sentiers, les points de vue, les gravières, les bords de Moselle. Ils souhaitent également limiter l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles.

Présentation du contenu de l'orientation générale :

Anaïs FROCHARD du bureau d'études Espace et Territoires détaille ensuite le contenu de l'orientation générale 5 qui s'articule autour de deux axes :

5.1. Protéger les espaces et les espèces

- Préserver les supports de biodiversité terrestre et les corridors écologiques
- Sauvegarder le socle aquatique et humide

5.2. S'engager sur un développement vertueux du territoire

- Contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réduction des dépenses énergétiques
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques et valoriser les ressources naturelles
- Déterminer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain : S'engager sur réduction de 50% de la consommation foncière annuelle par rapport aux dix dernières années

Remarques et observations des participants :

- Une observation concerne la saleté présente au bord des routes. Plusieurs personnes se disent volontaire pour participer au nettoyage de manière à améliorer l'image du territoire.

Pour finir il est rappelé que des cahiers de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de Communes et dans toutes les mairies du territoire.

Ils sont destinés à recueillir les observations et demandes des habitants.

La collectivité encourage les habitants à y consigner leurs demandes le plus en amont possible.

Chaque demande/observation fera l'objet d'une réponse au moment de l'arrêt du PLUi.

D'autres réunions publiques seront également organisées prochainement.

M. le Président et les bureaux d'études remercient les participants.

Anaïs FROCHARD – E S p a c e et T E R R i t o i r e s